



WARLUS - INFOS

Sommaire

| | |
|-----------------------|----------|
| 11 Novembre | P. 1 |
| Réunion de Conseil | P. 1 à 4 |
| Qualité de l'eau | P. 5 |
| Le carnet de Warlus | P. 5 |
| Ducasse et brocante | P. 5/6 |
| Journée du patrimoine | P. 7 |
| Octobre rose | P. 8/9 |
| Ancienne rue d'Arras | P. 9 |
| Soirée Beaujolais | P.10 |
| Après-midi dansant | P.10 |
| A vos agendas | P.10 |

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le **mardi 11 Novembre** prochain aura lieu le 107^{ème} anniversaire de la fin de la première Guerre Mondiale.

A cette occasion, une gerbe sera déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.

L'ensemble de la population est invité à cette cérémonie patriotique mardi 11 Novembre 2025 à 11 heures 30, devant la mairie.

Nous espérons que les parents viennent avec leurs enfants pour préserver le devoir de mémoire parmi les jeunes générations. **A cet effet, nous souhaitons que des enfants volontaires viennent lire la lettre d'un soldat de leur choix.** Merci aux parents de se signaler en mairie pour définir les modalités de cette participation.
A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des participants et des friandises remises aux enfants.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 Octobre 2025.

Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

Minute de silence : En tout début de séance, Madame le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Bruno FOURNIER, qui fut adjoint dans notre commune, et qui est décédé le 10 Octobre dernier.



1- Délibérations

1 - 1 – Rapport d'activités 2024 des Campagnes de l'Artois

Chaque année, le Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport d'activités de l'EPCI. Ce document doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal qui doit émettre un avis sur ce rapport.

La présentation de ce rapport a été effectuée par Madame le Maire qui a également répondu aux quelques questions posées par les membres du Conseil.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILLI, Michel TRUFFIER

Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique

Téléphone Mairie : **03 21 58 20 71** – Mail : commune-de-warlus@orange.fr – Site : Warlus.fr



A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable à ce rapport d'activités 2024 de la Communauté de Commune de Campagnes de l'Artois.

1 – 2 - Nouvelles adhésions au SIDEN SIAN

Six communes de l'Aisne et deux communes du Nord ont sollicité leur adhésion au SIDEN-SIAN pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), pour les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et/ou Gestion des Eaux Pluviales.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées Délibérantes des Collectivités déjà membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées.

Le Conseil Municipal a donné son accord à l'unanimité pour ces nouvelles adhésions.

2 - Point sur les travaux

Concernant les travaux de la Rue d'Arras et Wanquetin, les derniers travaux d'ajustement sont en cours de réalisation avant la réception définitive du chantier et l'acceptation du chiffrage final.

Il avait été constaté lors des dernières grosses pluies que les eaux s'infiltraient lentement sur la rue d'Arras alors que le réseau était neuf. En fait, il s'avère que lors de la conception du bassin enterré, il a été omis de poser un événement, ce qui empêchait l'air retenu dans les alvéoles enterrées sous la place de s'évacuer. Désormais, l'événement a été posé et les eaux de pluies devraient pouvoir s'infiltrer correctement dans le bassin d'infiltration.

Concernant les plantations, nous sommes en pourparlers sur le nombre et le type de plantes qui seront retenues.

Enfin, Madame le Maire et quatre conseillers municipaux rencontrent régulièrement le cabinet d'étude PADE et l'entreprise SNPC afin d'obtenir des plans de récolements conformes aux travaux effectués et le détail du coût définitif des travaux avant d'effectuer le dernier règlement.

Concernant le sas posé devant la salle polyvalente, nous avons constaté que la structure en alu a bougé depuis sa pose ce qui a pour conséquence que les portes ne ferment plus correctement. L'entreprise a été avertie par lettre recommandé afin de faire valoir les droits de notre commune. Nous sommes dans l'attente d'une proposition de l'entreprise afin de solutionner ce problème.

3 - Colis des aînés et arbre de Noël

La liste des produits des colis de Noël 2024 a été rappelée.

La composition des colis de Noël 2025 a été discutée par les membres du Conseil Municipal et les rôles répartis pour l'achat des denrées, la préparation des colis et les équipes formées pour la distribution aux bénéficiaires (à partir de 70 ans).

La distribution des colis à domicile est prévue pour le samedi 13 Décembre dans la matinée.

Pour l'arbre de Noël des enfants, le lendemain **dimanche 14 Décembre.** Brouillon de Culture participera avec un nouveau conte. L'ouverture des portes de la salle polyvalente Jean Lefranc s'effectuera **à 15 heures 15 pour un début de l'animation à 15 heures 30.** Comme les années précédentes, selon leur âge, des jouets ou des bons cadeaux seront remis aux **enfants présents.**

4 - Devis divers, copieur, élagage, etc...

4 – 1 – Photocopieur-imprimante : Le contrat de location de l'imprimante actuelle arrive à expiration en fin d'année 2025. Après avoir rencontré les commerciaux des sociétés REPRO IT et EXPERTISE COPY afin de déterminer et d'ajuster les besoins de la commune, des devis ont été obtenus auprès du fournisseur actuel et de son concurrent.

Après avoir pris connaissance des conditions de facturation respectives et des services couverts (maintenance, coût des feuilles à l'unité, forfait du nombre de feuilles...) le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité en faveur de l'offre d'EXPERTISE COPY (copieur neuf avec option d'achat en fin de contrat), d'autant que nous avons connu quelques difficultés avec REPRO IT l'actuel prestataire, lors d'une panne.

4 – 2 – Elagage

Nous avons demandé des devis pour l'élagage des arbres de la Place, des tilleuls du cimetière et les deux du calvaire. Trois entreprises ont transmis un devis.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir examiné les détails des prestations et les coûts respectifs, se sont prononcés à l'unanimité en faveur de PIPART Entretien Vert qui est le moins cher et qui a déjà travaillé pour la commune.

Une conseillère a soulevé la question des arbres de l'ancienne rue d'Arras. Le dernier élagage date de la saison hivernale 2024 / 2025 (cf Warlus-Infos n° 44 du 3 Février 2025). Le Conseil a donc convenu qu'un devis sera demandé à PIPART Entretien Vert pour leur abattage éventuel dans cette voie de circulation, d'autant que des fils électriques surplombent ces arbres.

4 – 3 – Electrification de la place

Lors des travaux, des fourreaux ont été enterrés en vue de l'installation de bornes électriques sur la place. Ces bornes électriques sont destinées aux illuminations de Noël et aux jeux gonflables installés à certaines occasions. Il avait également été prévu une prise au monument et la question se pose du maintien de cette dernière. Après discussion, les membres du Conseil estiment qu'il vaut mieux installer la totalité des prises en une seule fois, d'autant que la prise du monument pourrait également servir aux marchands ambulants éventuellement.

Les deux devis ont ensuite été examinés : Des différences de coût semblent motivées par la fourniture de matériel différent. Des précisions seront donc demandées aux deux entreprises avant toute décision.

5 - Demande de M. et Mme TLILI concernant les trottoirs de la rue de Saint Omer

Les copies des deux courriers recommandés ayant pour destinataires Madame le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers ont été remises à chaque membre du Conseil Municipal. Ces courriers des 8 Septembre 2025 et 23 Septembre 2025 ont pour objet :

1 - Les observations des expéditeurs sur le permis d'aménager n° 062 878 25 00001 qui consiste à créer deux lots à vocation de terrain à bâtir sur la parcelle cadastrée section AB n°36

2 - La situation des parcelles AB 75 et AB 76 dont ils sont propriétaires se situant le long de la voirie de la rue de Saint Omer face à leur habitation et celle de leur voisin.

Un extrait du plan cadastral a également été remis à chaque membre du Conseil.

5 – 1 - Il est précisé que dans le cas de **la parcelle AB 36 (dossier n° 062 878 25 00001)**, la déclaration préalable, qui est suffisante dans les cas ordinaires, a dû se faire sous forme de permis d'aménager pour la seule raison que nous sommes là dans le périmètre classé des Bâtiments de France.

Concernant l'accès à chacune des parcelles, dans la mesure où il existe une voirie communale, l'accès se fera par la rue de Saint Omer. Et l'implantation des entrées ne pourra être déterminée et connue que lorsqu'un permis de construire sera déposé sachant que comme dans le reste de la commune le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal s'appliquera et les règles d'implantation des constructions et de stationnement devront être respectées. De plus, le bornage est actuellement en cours par l'intermédiaire d'un Géomètre Expert et il y aura lieu de respecter les limites imposées par les bornes qui seront posées.

5 – 2 - La demande de M. et Mme TLILI concernant le devenir des parcelles AB 75 et AB 76

Il est précisé que M. et Mme TLILI ont initialement acheté un terrain à l'état de pâture dans lequel le géomètre a créé deux parcelles de terrain à bâtir (AB 74 et AB 77) et deux parcelles destinées à être rétrocédées à la commune pour la création de trottoirs le long de la voirie existante. Les travaux d'aménagement ont d'ailleurs été faits par la commune dans les années 2010 / 2011, notamment le réseau d'eaux pluviales pour éviter les inondations par une évacuation vers le fossé près du calvaire, la création de trottoirs et la pose de bitume... De plus, ces trottoirs sont entretenus par la commune. Malheureusement, ces parcelles AB 75 et AB 76, n'ont jamais été rétrocédées à la commune, malgré une délibération du Conseil Municipal en date du 19 Novembre 2010, aux termes de laquelle la commune acceptait la cession de ces parcelles à titre gratuit. Cette cession de terrain devait être actée par le notaire désigné dans la délibération, mais apparemment la suite attendue n'a pas été réalisée.

La cession à titre gratuit n'étant plus autorisée, le Conseil Municipal devait donc se prononcer sur les conditions de cession de ces deux parcelles. Madame TLILI étant patrie prenante, et en raison d'une situation potentielle de conflit d'intérêts, a alors été invitée à sortir.

Les huit membres du Conseil Municipal restés pour délibérer, souhaitent éviter toute demande ultérieure similaire, avec un prix excessif qui n'a pas lieu d'être. En conséquence, ils se sont prononcés à l'unanimité pour un prix à l'euro symbolique au cas où ces parcelles seraient reprises par la commune.

6 – Divers

- Une conseillère a signalé le risque de chutes de piétons en raison de l'amoncellement de **feuilles sur les trottoirs et dans les caniveaux** de la rue de St Omer et du Vert Bocage. L'automne est la période de chute des feuilles mais aussi celle des vents qui éalent ces feuilles. L'employé communal y passera régulièrement pendant cette période.
- **L'église :** Des contacts pris avec le service des bâtiments de France de la Région, il ressort qu'un diagnostic de l'intérieur devrait être réalisé. Une rencontre avec M. Hugues DEWERDT, architecte du Patrimoine, est prévue le lundi 28 Octobre pour faire le point sur ce dossier.
- **AFR :** M. Bruno FOURNIER était le président de l'Association Foncière de Remembrement qui couvre plusieurs communes, c'est pourquoi la nomination d'un nouveau membre en remplacement doit faire l'objet d'une proposition du Conseil Municipal. Ce dernier, à l'unanimité a donc désigné M. Quentin Fournier, pour siéger dorénavant au sein de l'AFR.
- **Brouillon de Culture** souhaite disposer d'une surface supplémentaire pour entreposer ses costumes. La pièce des TAP de notre mairie, est actuellement occupée par WLA. Cette question d'un partage des surfaces sera soulevée lors de la prochaine réunion de WLA.

QUALITE DE L'EAU



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le **vendredi 29 Août 2025**.

La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ». Equilibre calco-carbonique : Le pH est à 7,36 et se situe dans la fourchette des références de qualité (de 6,50 à 9,00).

LE CARNET DE WARLUS



Le 21 Septembre 2025, Madame Anita MARY née BAILLEUL, domiciliée 2 bis rue de Saint Omer, nous a quittés à l'âge de 76 ans. A son époux, à ses enfants et petits-enfants, à toute sa famille, à ses voisins et amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.



Le 10 Octobre 2025, Monsieur Bruno FOURNIER, domicilié 4 bis rue d'Agnez, nous a quittés à l'âge de 62 ans. Il a siégé au Conseil Municipal de 2008 à 2020, d'abord comme Conseiller puis en qualité d'Adjoint aux travaux à partir de 2014. Il était également membre de l'association Warlus Loisirs Animation et a participé aux animations du village jusqu'à très récemment. Agriculteur passionné, il était aussi, depuis 2021, le Président de l'Association Foncière de Remembrement qui regroupe les communes de BERNEVILLE, SIMENCOURT, MONCHIET et WARLUS. De très nombreuses personnes ont assisté à ses obsèques célébrées le 14 Octobre dans notre commune. A son épouse, à ses enfants, ses parents, sa sœur, à toute sa famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

RETOUR SUR LES 13 et 14 SEPTEMBRE





L'association « Warlus Loisirs Animation » et une partie des membres de la municipalité ont travaillé ensemble pour offrir ces moments festifs et de détente à l'occasion de la ducasse 2025. Le samedi 13 Septembre, un repas dansant, qui a réuni environ 110 participants, a été organisé à la salle polyvalente Jean Lefranc. Chacun a pu se restaurer et danser dans une bonne humeur ambiante et contagieuse, partagée par l'ensemble des personnes présentes.



Le lendemain dimanche 14 Septembre, a eu lieu la brocante traditionnelle de 8 heures à 13 heures dans la rue d'Agnez. La météo incertaine jusqu'au matin nous a quand même offert un moment de répit pour permettre aux exposants de déballer et proposer les divers articles ou objets anciens qui font le charme d'une brocante. Aucune goutte de pluie n'est venue perturber cette matinée qui a attiré de nombreux visiteurs à la recherche d'objets rares, anciens ou tout simplement utiles. Puis à partir de 12 heures, un apéritif festif était proposé à la salle polyvalente et, pour ceux qui le souhaitaient, la restauration sur place a été rendue possible par la venue de deux commerçants ambulants (friterie et pizzeria). Et bien entendu, les enfants n'ont pas été oubliés puisque deux structures gonflables avaient été installées sur la place.

La bonne humeur qui a régné tout au long de ces deux jours, la satisfaction des uns et des autres d'y avoir participé et les encouragements reçus ont été appréciés des bénévoles qui ont fait de cette ducasse 2025 une réussite. Qu'ils soient toutes et tous remerciés pour leur implication dans la vie du village.

Nous remercions les habitants de la commune qui ont tenu par leur présence à nous témoigner leur soutien. Nous tenons également à remercier les élus et visiteurs des communes environnantes qui nous ont fait l'amitié de venir à Warlus ainsi que les exposants de la brocante qui nous ont une nouvelle fois fait confiance.



RETOUR SUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE



La tradition a été respectée à l'occasion des journées du patrimoine et le château de Warlus ainsi que l'église ont été ouverts au public ce dimanche 21 Septembre 2025 après-midi.

Cette année, Monsieur François DECOSTER, Vice-président du Conseil Régional des Hauts-de-France, en charge de la culture et du patrimoine, nous a fait l'honneur de sa visite. Madame Marie BERNARD, Vice-présidente à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, chargée de la politique touristique, était également à Warlus pour l'occasion.

Madame DELAPORTE, propriétaire du château, et Madame LIBESSART, Maire de la commune, ont conduit respectivement la visite du château et de l'église en assurant les commentaires, pour éclairer Monsieur DECOSTER sur l'histoire de ces lieux classés. L'accueil de Monsieur DECOSTER s'est déroulé en toute simplicité et après avoir écouté les explications, il s'est informé des conditions de préservation de ce patrimoine local ainsi que des difficultés éventuelles rencontrées dans la constitution des dossiers.



En ce dimanche 21 Septembre 2025 après-midi, ce sont environ 80 personnes qui ont accédé au château et à son parc et une cinquantaine de personnes qui sont entrées dans l'église. Merci aux bénévoles qui ont organisé ces visites ainsi qu'aux amoureux du patrimoine qui sont venus visiter ces lieux inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques.

JOURNÉE REUSSIE POUR OCTOBRE ROSE

Le dimanche 12 Octobre dernier, à l'initiative de M. René HANOT, un habitant de Warlus, une journée spécifique destinée à recueillir des fonds en faveur de la Ligue contre le cancer a été organisée dans notre commune.

Des marches pour adultes (8 km) ou pour enfants accompagnés (3 km) étaient proposées. Les amateurs de cyclisme ont pu participer à une balade de 40 km ou de 20 km pour les VTT. Il était également possible de réaliser un circuit en moto ou tout simplement de participer à un concours de pétanque. Une collation a été offerte à tous les participants, qui ont pu s'inscrire à partir de 9 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc pour la modique somme de 3 €



De plus, une exposition artisanale très diversifiée a permis à chacun de s'offrir des produits alimentaires locaux (miel, confitures, biscuits, gâteaux, produits de la ferme...) ou des objets de décoration en bois proposés par des créateurs dont les réalisations étonnantes ont fait l'unanimité des visiteurs.



Une foule importante a participé à l'une ou l'autre de ces animations. Nous avons enregistré la participation de près de 600 personnes aux différentes animations (plus 150 visiteurs non participants) et nous avons également remarqué la présence de deux visiteurs particuliers qui ont apporté leur



soutien à cette manifestation caritative : le député de la circonscription, Monsieur Emmanuel BLAIRY (photo de droite en bas de la page précédente) et le cycliste renommé Adrien PETIT (avec René HANOT sur la photo en bas à gauche de la page précédente). Nous les remercions vivement pour leur présence.

Enfin, soulignons la participation de membres de l'association Brouillon de Culture et de l'association Warlus Loisirs Animation ainsi que de nombreux bénévoles sans qui l'organisation de cette journée n'aurait pas été possible.

Nous tenons aussi à remercier chaleureusement les exposants et toutes les personnes qui ont participé à cette journée et qui ont donc par leur présence apporté leur soutien massif à cette action en faveur de la Ligue contre le cancer

UTILISATION DE L'ANCIENNE RUE D'ARRAS

Des remarques ont été faites, concernant la sécurité des piétons sur l'ancienne rue d'Arras. Il a en effet été constaté que certains automobilistes, qui continuent à l'emprunter, y roulent à une vitesse excessive malgré le manque de visibilité dans la courbe et l'étroitesse de cette voie.

Ces problèmes pourraient être facilement résolus si les riverains de la rue de Saint Omer et du Vert Bocage rejoignaient la RD 59 pour aller vers DAINVILLE via le carrefour doté maintenant de feux.



Ce carrefour a été spécialement aménagé et sécurisé en raison des doléances des riverains. Pour la sécurité des piétons qui utilisent l'ancienne rue d'Arras quotidiennement, **il est donc vivement recommandé aux automobilistes habitant ce secteur de passer par ce nouveau carrefour, d'autant que les feux leur offrent une priorité de passage sur les véhicules circulant sur la RD 59 (rue d'ARRAS).** En effet, les deux feux de la RD 59 passent au rouge dès qu'une voiture est détectée sur l'ancienne rue d'Arras où le feu passe alors au vert.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour sécuriser la circulation et les piétons sur cette voie.

ANNULATION DE LA SOIREE BEAUJOLAIS

La soirée Beaujolais qui était prévue le vendredi 28 Novembre 2025 à la salle polyvalente Jean Lefranc est annulée.

APRES-MIDI DANSANT

WARLUS

Thé Dansant

Dimanche 30 Novembre

A partir de 14 h 30

Salle Polyvalente Jean Lefranc

Animé par le Duo Osmose :

Annie Loris : Saxophone et Olivier Verdi : Accordéon



Entrée 10 €

Buvette et Pâtisseries



Réservation :

06-33-81-53-50

warlusloisirsanimation@gmail.com



L'association Warlus Loisirs Animation organise un après-midi dansant le **dimanche 30 Novembre 2025 de 14 h 30 à 19 heures**.

Comme les années précédentes, elle a fait appel au duo OSMOSE qui avait été très apprécié, pour animer ce moment de convivialité.

Chansons d'hier et d'aujourd'hui, duos de légende, musette, Annie Loris (saxophone) et Olivier Verdi (accordéon) s'adaptent à toutes les demandes et leur répertoire s'adresse à **tous les publics** puisqu'il couvre la période des années 1930 à 2000.

Le nombre de places étant limité, il est prudent de réserver pour ce moment de joie et de bonne humeur.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Chaque mardi de 14 heures à 15 heures à la salle des associations : Ateliers de la mémoire.

Chaque mercredi de 10 heures 15 à 11 heures 15 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Séances de gymnastique douce pour les aînés dans le cadre du programme bien vieillir.

Chaque mercredi à 18 heures ou à 19 heures 15 (au choix) à la salle polyvalente Jean Lefranc : Séances de yoga.

Le mardi 11 Novembre 2025 à 11 heures 30 : Cérémonie patriotique, avec dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle des femmes déportées, suivie d'un vin d'honneur à la salle Jean Lefranc.

Le dimanche 30 Novembre 2025 de 14 à 19 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc : Après-midi dansant.

Le samedi 13 Décembre 2025 à partir de 9 h 00 : Distribution des colis de Noël aux aînés.

Le dimanche 14 Décembre 2025 à partir de 15 heures 15 à la salle polyvalente Jean Lefranc : Arbre de Noël : Spectacle, remise de cadeaux aux enfants de la commune et goûter pour petits et grands.